

Dictionnaire de la langue québécoise, L. Bergeron, VLB éditeur, 1980.

Richard Patry

Volume 12, numéro 1, 1982

Planification et variétés linguistiques : le cas du Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/602499ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/602499ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (imprimé)

1705-4591 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Patry, R. (1982). Compte rendu de [*Dictionnaire de la langue québécoise*, L. Bergeron, VLB éditeur, 1980.] *Revue québécoise de linguistique*, 12(1), 209–216.
<https://doi.org/10.7202/602499ar>

Dictionnaire de la langue québécoise

L. Bergeron, VLB éditeur, 1980

Richard Patry

1. Introduction

Le Glossaire du parler français au Canada commence à prendre de l'âge. Pour l'époque où il a été compilé et en fonction des moyens dont on disposait, il constitue sûrement le témoignage historique le plus adéquat sur le lexique du français québécois, même si on n'ignore pas les failles innombrables dont il fait montre (sans faire abstraction des autres documents disponibles qui constituent également des témoignages de valeur). Mais justement, le Glossaire est maintenant une référence historique et un second ouvrage s'impose, qui présente les faits de vocabulaire du parler québécois tels qu'ils sont réalisés aujourd'hui. Léandre Bergeron nous propose un dictionnaire de la langue québécoise dans lequel il veut rassembler tous les mots proprement et spécifiquement québécois et qui vise à la plus grande exhaustivité possible. Le projet est d'envergure et les intentions qui le sous-tendent sont louables. Cependant, le produit fini qui en est issu est carrément décevant. Une entreprise de conscientisation du locu-

teur québécois face à son parler ne peut se substituer à un véritable travail lexicologique dans la conception d'un dictionnaire. Léandre Bergeron adresse son ouvrage à un auditoire profane: il veut un dictionnaire du québécois conçu en fonction des locuteurs de cette langue, pour eux d'abord, pour les autres ensuite. L'idée est bonne, mais ce destinataire non spécialiste à qui il destine son travail ne peut en aucun cas l'excuser du manque total de rigueur et de méthode qui est la caractéristique la plus saillante de son dictionnaire.

2. Présentation

Le contenu du Dictionnaire de la langue québécoise se définit comme un complément aux dictionnaires du français standard, c'est-à-dire que s'y trouvent consignés les mots français qui, par la forme ou le sens, sont spécifiques au parler du Québec. Le dictionnaire inclut également des emprunts à l'anglais et des expressions figées dans leur description. Dans un souci d'exhaustivité, le dictionnaire n'exclut aucun mot ou catégorie de mots sur la base de critères esthétiques ou moraux. On y retrouve ainsi les jurons et les mots ou expressions habituellement qualifiés de vulgaires (*chenolles, bizoune, graine, se passer un poignet...*) qui sont normalement exclus des dictionnaires généraux. À la fin de l'ouvrage se trouve un index thématique regroupant la plupart des mots contenus dans le dictionnaire sous des rubriques particulières propres à certains champs sémantiques, domaines d'activités, ou tout simplement thèmes généraux (*administration, ciel, désastres, maison, métiers...*). La pertinence de cette classification, selon l'auteur, est de faciliter la consultation du

lexique en fonction de la recherche de termes spécifiques. En dernier lieu, l'auteur cite comme matériaux ayant servi à l'élaboration de son ouvrage la plupart des dictionnaires et glossaires du parler québécois réalisés au cours du dernier siècle, dont il s'est d'ailleurs largement inspiré (particulièrement le Glossaire du parler français au Canada). Cette approche passablement documentaire a pour conséquence de donner un produit à la fois historique et synchronique, où se côtoient des mots récents, ou à tout le moins d'un usage très répandu en français québécois contemporain, et des mots vieillis, en désuétude, ou des mots provenant d'aires géographiques régionales très précises lorsqu'ils ne sont pas tout simplement des fossiles linguistiques totalement disparus du vocabulaire québécois d'aujourd'hui.

3. Méthodologie et contenu

Les entrées lexicales du dictionnaire sont présentées en orthographe figurée, comme d'ailleurs dans la plupart des documents bibliographiques dont l'auteur s'est servi, et sont souvent de source purement orale. Ce mode de représentation présente deux inconvénients majeurs qui peuvent compliquer la consultation du document. Dans un premier temps, les mots peuvent avoir plusieurs entrées lexicales, en un nombre correspondant à l'ensemble des variantes d'une même forme initiale. Par exemple le mot "aqueduc" a deux entrées lexicales, soit *aqueduc* et *quaduc* alors que "mélasse" en a quatre, *melasse*, *menasse*, *m'lasse*, *m'nasse*. Cet état de fait se présente pour plusieurs mots et aucune convention systématique ne permet de regrouper facilement les variantes d'une même forme, ou tout simple-

plement de savoir si une entrée lexicale quelconque a des variantes. L'auteur indique un renvoi pour une entrée lexicale donnée, comme par exemple pour *annouillère*: "adj. fém. voir anneauillère", mais cela de façon tout à fait occasionnelle. Le second inconvénient lié à ce mode de notation réside dans le fait qu'il est difficile à celui qui cherche un mot précis de prédire la forme orthographique dans laquelle il est encodé. Généralement les glossaires indiquent en introduction le système utilisé, information qui fait défaut dans le Dictionnaire de la langue québécoise, en conséquence de quoi le lecteur est souvent quitte pour une bonne partie de devinette avant de trouver un mot. Les notations sont particulièrement déroutantes dans le cas des emprunts à l'anglais qui sont parfois présentés dans leur orthographe d'origine, par exemple: *old fashioned*, *fight*, *sweater*, et parfois autrement: *flaille* (flap), *cachou* (cashew), *litousse* (light-house). En plus, dans certains cas précis, l'auteur s'est prêté à un lyrisme orthographique d'un goût assez douteux: *hana* (jamais), *cuier* (tuer), *ouèle* (voile), *hapana* (japonais), *paralatif* (préparatif). Ce genre de créativité ne contribue certainement pas à faciliter la consultation du volume. En dernier lieu, il n'est pas toujours facile de trouver les expressions dans le dictionnaire; quelques-unes constituent des entrées lexicales: *dieu seul me voit*, alors que d'autres sont présentées sous des entrées lexicales simples. Par exemple, "faire dur" et "entendre dur" sont donnés sous l'entrée lexicale *dur*.

Les entrées lexicales constituent la voie d'accès à l'information dans un dictionnaire, et de ce point de vue, le Dictionnaire de la langue

québécoise n'est pas d'une consultation simple et efficace. Cette situation est particulièrement déplorable dans le cas présent. Ce type de problème lié à la forme des entrées lexicales était déjà présent dans la plupart des documents bibliographiques consultés par l'auteur, alors pourquoi ne pas avoir profiter de l'occasion de cette nouvelle édition d'un lexique du parler québécois pour corriger la situation? Léandre Bergeron affirme que "pour rédiger un dictionnaire, il est normal de se servir de ce qui a été fait avant nous". Nous pourrions aussi ajouter qu'il est normal d'améliorer dans la mesure du possible la méthodologie de ceux qui nous ont précédé.

Le Dictionnaire du parler québécois ne comprend aucun système de notation phonétique accompagnant les entrées lexicales. Ce fait est doublement incompréhensible. Tout d'abord, parce que l'indication de la prononciation est une composante fondamentale d'un dictionnaire, qu'il porte sur un parler régional ou que ce soit un dictionnaire général, au même titre que le postulat de sens ou que l'indication de catégorie grammaticale. En second lieu, parce que l'auteur s'est très substantiellement inspiré du Glossaire du parler français au Canada et que ce dernier comporte un système de transcription phonétique. Il eut donc été très facile à l'auteur d'incorporer dans son volume cette précieuse information, et de compléter la description des mots plus récents sur ce point particulier. Il se trouve bien dans le texte certains mots pour lesquels l'auteur indique une prononciation, selon un système de son propre cru, exemple: *brush-cut* (prononcer broche cotte), *guts* (prononcer guotz) mais encore là le traitement n'est pas du tout systématique. L'alphabet phonétique international

(A.P.I.) n'est pas d'un maniement très complexe. Présenté avec une table de décodage en introduction, ce système appliqué à l'ensemble du lexique inclus dans le dictionnaire aurait été fort simple et compris par tout le monde.

Du point de vue de la spécification des particularités lexicales, le Dictionnaire de la langue québécoise présente deux lacunes inadmissibles:

a) Il n'existe aucune spécification pour distinguer le lexique natif des emprunts lexicaux à l'anglais. Les entrées lexicales sont confondues dans la même indistinction peu importe leur statut dans le vocabulaire du français québécois. Il n'est pas ici question de justifier la distinction sur des critères de purisme, de correction de langage ou de chasse aux anglicismes. Il s'agit d'abord d'un simple souci d'adéquation descriptive. En second lieu, cette distinction une fois posée vaut peut-être plus pour les questions qu'elle soulève que pour la frontière qu'elle établit dans le lexique entre mots "étrangers" et mots "natifs". Doit-on encore considérer le mot *bécosse* (back house) comme un emprunt à l'anglais? Ce mot a-t-il été nativisé? Est-il devenu un mot québécois? La même question se pose pour plusieurs emprunts à l'anglais de date ancienne. Et pour un mot comme *grocerie*, qui existait en Normandie avec un sens assez apparenté à celui que nous lui conférons aujourd'hui, quelle est l'analyse exacte? A-t-il été transporté au Québec par des colons normands ou a-t-il été emprunté à l'anglais (grocery)? Ce n'est certainement pas l'approche préconisée par l'auteur qui nous permettra d'avancer dans l'étude de ces questions.

b) Aucun mécanisme descriptif n'est non plus prévu pour distinguer les mots anciens des mots récents, ni les mots dont l'usage est limité à une région définie du Québec par rapport à ceux qui appartiennent au vocabulaire commun. L'auteur explique ainsi la non-pertinence de ce genre de distinction dans le lexique:

"Dire qu'ils ont vieilli ou sont hors d'usage (les mots) parce que la moitié des Québécois d'aujourd'hui n'ont jamais vu un cheval en pleine face c'est tomber dans le même schéma de métropolisation que les Français..."

(p. 9)

Cette approche antidescriptive nettement confondante autant pour le lecteur profane que pour le spécialiste découle en droite ligne des a priori mythiques et folklorisants de l'auteur sur la langue québécoise, dont il situe le contenu entier et exclusif dans le dictionnaire et pas ailleurs et qu'il définit comme étant en rupture totale avec la langue française commune. Donc la seule étiquette de mot québécois importe, et le dictionnaire, c'est un peu le coffre en cèdre de nos grand-mères dans lequel s'entassent pêle-mêle dans la plus grande confusion deux siècles et demi de formes de notre parlure. Et encore, l'auteur pêche par excès de "québécoïté". Le dictionnaire contient une foule de mots qui n'ont rien de particulièrement québécois: *B.T.U.* (unité de chaleur), *LB LBS* (abréviation de livre), *préférentiel* privilégié, tarif préférentiel), *oléoduc* (pipe-line), *extra* (supplément).

En ce qui regarde l'index thématique placé à la fin de l'ouvrage, soulignons son inutilité à peu près complète. Le dictionnaire étant un ouvrage alphabétique, il est assez difficile de comprendre comment un in-

dex thématique peut être d'un quelconque secours pour trouver un mot. Si ce dernier ne se trouve pas à l'endroit prévu par l'ordre alphabétique, c'est qu'il ne se trouve pas dans le dictionnaire ou que son orthographe figurée est quelque peu déroutante. Dans ce cas l'index thématique ne peut être un guide utile (on risque de ne pas reconnaître le mot même si on le rencontre par hasard, pensez à *hapana* (japonais) par exemple!) par sa construction même. Les classes de regroupement sont fixées au petit bonheur sans le moindre souci d'une corrélation effective avec les champs sémantiques lexicaux les plus généraux. Cet appendice au dictionnaire semble plutôt être un prétexte à l'exercice d'un sensationnalisme tout à fait puéril de la part de l'auteur, c'est-à-dire laisser libre cours à sa verve rabelaisienne qui se veut choquante, provocante (quelques thèmes: excrémentation, avortement, pets et flatulences, masturbation, homosexualité, infures...) mais qui n'est en fait que l'expression de la gratuité la plus vaine.

En bref, le Dictionnaire de la langue québécoise ne remplit convenablement à peu près aucune des exigences raisonnables que n'importe quel lecteur, qu'il soit spécialiste ou profane, est en droit d'attendre d'un dictionnaire. En définitive, c'est l'auteur lui-même qui qualifie le plus adéquatement sa propre production:

"quant au reste c'est le friforolle (free for all) ... une orgie linguistique de 15,000 mots et 5,000 expressions enfilés dans un joyeux chapelet alphabétique avec des exemples illustrant leur emploi."

(p. 8)

Richard Patry
Université de Montréal